



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enseignement secondaire

Question écrite n° 46177

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur le développement des « ciné-clubs d'art et d'essai » dans les lycées et collèges de France. En effet, ces clubs locaux, notamment dans ces établissements scolaires du secondaire, ont permis durant des dizaines d'années de développer l'intérêt pour la culture cinématographique, dans la jeunesse de notre pays. L'existence de ces ciné-clubs scolaires mérite d'être saluée, car il a suscité un intérêt réel chez de nombreuses générations, pour le cinéma artistique et pas seulement pour les films très médiatisés des majors d'outre-Atlantique. Ces ciné-clubs devraient être de nouveau promus au sein de ces établissements scolaires car ils sont porteurs d'un véritable éveil culturel cinématographique. Il lui demande donc si, en collaboration avec son collègue chargé de l'éducation nationale, il compte reprendre cette suggestion.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre de la culture et de la communication sur le rôle des ciné-clubs dans les établissements scolaires, rappelant, avec raison, que ceux-ci avaient été pendant longtemps un élément essentiel dans la formation de plusieurs générations de jeunes adolescents à la cinéphilie. Il souhaiterait que ce mouvement, qui n'est plus aussi présent qu'il l'a été, puisse être remis en vigueur et soutenu par le ministère chargé de la culture et le ministère chargé de l'éducation nationale. Il existe depuis de nombreuses années des dispositifs scolaires d'éducation au cinéma et à l'audiovisuel dans les lycées, les collèges, les écoles. Ces dispositifs, gérés par le CNC, en relation avec le ministère de l'éducation nationale, offrent la possibilité pour les classes qui le souhaitent de voir trois fois par an un film en salle de cinéma, pendant le temps scolaire, cette projection étant ensuite accompagnée, grâce à des documents pour les élèves et les professeurs, d'un travail pédagogique en classe. Ces dispositifs touchent aujourd'hui 1 million d'élèves et huit mille établissements et mobilisent des crédits importants du Gouvernement et des collectivités territoriales. Sans se substituer aux ciné-clubs, il semble que cette politique réponde à l'objectif d'éveil culturel auquel fait référence l'honorable parlementaire, volonté partagée par les ministères de l'éducation nationale et de la culture.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46177

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 août 2004, page 6726

Réponse publiée le : 19 octobre 2004, page 8113